

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le dix février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

Absent excusé :

Procuration :

Convocation en date du 26/01/2024

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire de retour dans la salle assure la Présidence et rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2023 soit :

- Section de Fonctionnement : excédent de : 109 484.42 €
- Section d'Investissement : déficit de : 4 013.74 €

Le résultat global 2023 est de : excédent de : 105 470.68 €.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023.

Compte-tenu du déficit d'investissement de 4 013.47 €, des restes à réalisés en dépenses de 14 520.00 € et des restes à réaliser recettes de + 30 518.00 € soit un total de + 11 894.53 €, il n'y a pas de besoin de financement en investissement.

Compte-tenu qu'il n'y a pas de besoin de financement en investissement, Monsieur le maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023 à l'article 002 de la section fonctionnement « excédent de fonctionnement reporté » et de reporter le déficit d'investissement à l'article 001 « déficit d'investissement reporté ».

Le Conseil, à l'unanimité,

- **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 soit la somme de 109 484.42 € à l'article 002 du budget, « excédent de fonctionnement reporté ».**
- **de reporter le déficit d'investissement pour un montant de 4 013.74 à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 16 février 2024.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

